

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

28 mai, journée mondiale de l'hygiène menstruelle : Changeons les règles !

Une femme sur deux souffre de règles douloureuses et 10% d'endométriose. Objets de moqueries sexistes et de honte, les règles sont largement utilisées pour dévaloriser les femmes. A l'occasion de la journée mondiale de l'hygiène menstruelle, la CGT appelle à changer les règles au travail !

Mettre fin aux jours de carence et améliorer la prise en charge médicale

Lorsque l'on souffre de règles douloureuses, travailler peut-être impossible, notamment lorsque l'on exerce un métier avec des postures pénibles. Les règles ne doivent plus être taboues. Les femmes ne peuvent pas aller au travail en se gavant de comprimés et en cachant leurs douleurs. Pour protéger les femmes dans cette situation, sans les stigmatiser ni rompre le secret médical, la CGT ne revendique pas de droit à congé spécifique mais demande tout simplement la fin des jours de carence existants en cas d'arrêt maladie. L'évaluation de la mise en place du jour de carence dans la fonction publique est claire : le nombre d'arrêt maladie n'a pas baissé, preuve qu'il n'y a pas d'«arrêt de complaisance », par contre, le pouvoir d'achat des agent.e.s est directement impacté et certain.e.s sont contraint.e.s de venir travailler malades. Pour celles qui, souffrent de règles douloureuses et sont contraintes à des arrêts maladies courts mais répétés, la pénalisation est d'autant plus criante !

Encore trop souvent banalisées et minimisées l'endométriose et les règles douloureuses doivent être aussi mieux dépistées et traitées par la médecine de ville et la médecine du travail. Le rôle de la médecine du travail est central pour permettre un aménagement du poste et des conditions de travail des femmes concernées !

Des mesures contre la précarité menstruelle

La CGT milite contre la précarité menstruelle : les femmes sont les plus touchées par la précarité professionnelle et leur pouvoir d'achat est encore affaibli par des salaires inférieurs de 28,7 % en moyenne à ceux des hommes. La majorité des personnes en situation de précarité sont des femmes. En France, elles représentent 53 % des personnes pauvres, 57 % des bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), 70 % des bénéficiaires des aides alimentaires¹. Alors que l'on estime à 2 millions le nombre de femmes victimes de précarité menstruelle, il est impératif de mettre en place en France la gratuité des protections périodiques de manière volontariste sur les lieux de travail et de vie et d'en faciliter la distribution. Trop souvent encore, ce sont des associations ou des particuliers qui prennent en charge, sur leur propre budget, la mise en place et l'approvisionnement des distributeurs.

Pour une égalité professionnelle réelle, la France doit supprimer les jours de carence et prendre en compte la santé menstruelle !

Montreuil, le 25 mai 2022

¹ 2021, CESE, « Crise sanitaire et inégalités de genre », page 27.